1191 - Diminuer les cheveux à cause d’une maladie.

question

Ma femme se plaint de la chute massive de ses cheveux, et on lui a dit que la diminution des cheveux pouvait atténuer leur chute...Est-ce cela est permis ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si la situation se présente comme elle est décrite dans la question, cela est permis pour écarter le préjudice.

Avis de la Commission permanente, 5/182.

Cependant, la permission est assortie de la condition de ne pas chercher à ressembler aux hommes, ni aux infidèles. Voir la question n° 1192 .

Allah le Très Haut le sait mieux.